

Comité de suivi

PROJET DE LABORATOIRE RURAL DE MONT-CARMEL

Rapport d'étape



Administrateurs

Yvon Soucy, président, représentant de la municipalité
Denis Kronström, représentant de la municipalité
Yves Gagnon, représentant de la municipalité
Richard Lévesque, délégué du comité de développement
Mario Dionne, délégué du comité de développement
Réal Lévesque, délégué du comité de développement
Denis Lévesque, délégué du comité de développement
Yves Lussier, gestionnaire du camping, poste non votant
Odile Soucy, directrice générale de la CDFC

Rapport rédigé par Yvon Soucy, maire

Le 23 septembre 2009

Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire

Québec 

Ressources naturelles
et Faune

Québec 



Depuis notre dernière rencontre, nous avons poursuivi nos activités d'intégration de notre modèle de forêt communale. Notre conseil d'administration s'est réuni à tous les mois et voici un résumé de nos principales actions.

LES TRAVAUX FORESTIERS

La municipalité a, pour une deuxième année consécutive, confié la gestion de ses travaux forestiers au Groupement Forestier de Kamouraska. L'expérience de l'année passée s'est avérée concluante en termes de retombées socio-économiques et l'approche responsable du Groupement convient à la municipalité. Les travaux seront moins importants en termes de récolte cette année, notamment à cause du dépassement de volume de l'année dernière que nous devons considérer et de l'application des VAOR.

Un rapport financier prévisionnel vous est présenté en annexe. Le rapport final des activités forestières de 2009 fera partie du prochain rapport annuel que nous vous produirons.

LA POURVOIRIE LA BARONNIE

Ce printemps, le maire et le gestionnaire de la pourvoirie se sont réunis pour une rencontre exploratoire. Il a été convenu que monsieur Perez présente aux représentants de la municipalité son plan d'affaires au cours des prochains mois.

Le 11 juin, une nouvelle rencontre a eu lieu au bureau de la municipalité, cette fois en présence de la directrice générale et du maire. Monsieur Perez nous a parlé d'un plan de développement ambitieux qu'il a pour la pourvoirie et de l'implication éventuelle de la municipalité dans ses projets de développement auxquels il souhaite impliquer la municipalité éventuellement. Aucune offre de partenariat ne nous a été soumise jusqu'à présent par le gestionnaire de la pourvoirie.

Des travaux de nettoyage ont débutés à la Pourvoirie et il semble que cette dernière a opéré pour la saison de la pêche. Nous avons offert à monsieur Perez de présenter sa pourvoirie à l'intérieur du site Internet de la municipalité, chose qu'il a accepté.

PROJET D'USINE DE GRANULATION

Notre comité de suivi visant l'implantation d'une usine de granules s'est réuni à trois reprises au cours des derniers mois soit les 27 janvier, 4 mars et 16 avril. Rappelons que ce comité était composé de messieurs Ludovic Lévesque de Développement Économique Canada, Richard Savard et Denis Pineault de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent, Sylvain Thiboutot du CLD du Kamouraska, Maurice Pednault de la SADC du Kamouraska, Serge Leclerc et Gérald Landry du Groupement Forestier de Kamouraska, Réal Lévesque, Denis Lévesque et Yvon Saint-Onge du comité de développement local et de madame Odile Soucy et messieurs Denis Kronström et Yvon Soucy de la municipalité de Mont-Carmel. Finalement, monsieur Renaud Savard de Gestion conseil PMI agissait à titre de consultant.

Suite aux travaux du comité de suivi et à la présentation du rapport final du consultant, nous avons, le 17 avril dernier, déposé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, une demande d'attribution en biomasse forestière de 7 200 tonnes, dans le but de produire un granule industriel, destiné à des projets de chaufferies collectives. Ce projet est déposé en annexe. Pour cette demande, nous avons obtenu les appuis des organisations suivantes : Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, Bois de sciage Lafontaine Inc., Les Entreprises forestières Louis Plourde inc., Groupe NBG inc., Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata, Transport CF Morin inc. et le Groupement forestier de Kamouraska inc.

Le 20 avril, suite au dépôt d'une nouvelle expertise environnementale produite pour notre compte, nous avons appris que contrairement au rapport produit antérieurement par la firme LER, les terrains de l'ancienne usine Pelem étaient contaminés par un produit inscrit au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains, soit le phénol, qui résulte de la décomposition de matières ligneuses enfouies. Nous avons alors avisé Bois de sciage Lafontaine des conclusions du rapport de la firme Géolab et retiré notre proposition d'achat des terrains de l'ancienne usine Pelem puisque la conformité environnementale

était un critère conditionnel à celle-ci. Nous avons de plus informé Bois de sciage Lafontaine des obligations de l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour celui qui a exercé une activité inscrite au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains et nous lui avons également remis une copie de l'étude environnementale afin qu'il puisse poursuivre les travaux de caractérisation.

Malgré cela, nous avons, après discussion avec les intervenants locaux et régionaux, décidé de maintenir notre demande d'octroi de biomasse forestière et convenu d'explorer d'autres sites pour l'implantation du projet advenant son acceptation. Cette étude aura également eu la particularité de tester, à La Pocatière, la fabrication d'un granule industriel fait à 100% de biomasse forestière. Actuellement, nous ne disposons pas encore des données techniques de ce granule. Un rapport, à cet effet, est en préparation par le SEREX et il sera disponible sous peu.

Au début du mois d'août, nous avons été informés que notre projet d'octroi de biomasse forestière n'avait pas été retenu dans le cadre de l'appel d'offres et qu'il s'était classé au deuxième rang des projets soumis. Une copie de la lettre du ministère est aussi jointe en annexe.

CDFC « VOLET CAMPING »

Depuis le 1^{er} janvier 2009, nous avons intégré les activités du camping du Lac de l'Est à la Corporation de Développement de la Forêt Communale (CDFC) de Mont-Carmel « Volet camping ». Le but est d'assurer un développement harmonieux de nos activités, qui tient compte d'une approche de gestion intégrée des activités que nous exerçons en terres publiques municipalisées. Ainsi, nous avons engagé un gestionnaire en la personne de monsieur Yves Lussier, fonctionnaire fédéral à la retraite passionné de caravaning. D'emblée, il faut préciser que le camping du Lac de l'Est génère des revenus autonomes suffisant pour assurer son fonctionnement et son développement, ce qui fait qu'aucun argent de nos autres activités (Laboratoire rural, exploitation forestière) n'est dirigé vers ce dernier. Par ailleurs, les heures travaillées par le personnel du bureau de la municipalité et imputables aux activités du camping sont refacturées à ce dernier.

LA HALTE BRETAGNE

La municipalité a confié la gestion de la Halte Bretagne à la CDFC. Selon nos prévisions, les coûts de fonctionnement annuels devraient se situer à environ 6 500\$ puisque nous bénéficions d'un programme SEMO pour l'embauche d'un ouvrier d'entretien. Une partie des coûts d'opération (environ 1 250\$) est actuellement assumée par des commanditaires en visibilité publicitaire. Le comité de mise en place du futur Parc régional du Haut-Pays-de-Kamouraska a déjà identifié le secteur Bretagne comme l'une des trois portes d'entrée potentielles du Parc. Ainsi, les installations de la Halte pourraient bientôt être utilisées à cette fin. Pour l'instant, la halte servira principalement de vitrine et de pied-à-terre pour les activités que la CDFC exerce en terres publiques.

LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

Les 12 et 13 février dernier, le maire Yvon Soucy a été invité à participer au Séminaire sur la gestion intégrée des forêts et à y partager l'expérience de la municipalité de Mont-Carmel. Ce séminaire était organisé par l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), le Groupe des Partenaires pour le Développement Forestier durable des Communautés de Charlevoix et du Bas Saguenay (PDFD) et l'Alliance de Recherche Universités-Communautés (ARUC). Ce séminaire était l'occasion pour les représentants d'expériences en gestion intégrée de la forêt de présenter leurs connaissances et leurs pratiques en termes de participation, de mobilisation et de concertation des différents acteurs du milieu forestier. Ultiment, cette mise en relation entre chercheurs et intervenants pourrait permettre de mettre sur pied un réseau d'échange interrégional sur la gestion intégrée de la forêt. La présentation du maire de Mont-Carmel a suscité beaucoup d'intérêt, notamment en ce qui concerne l'obtention, par la municipalité, d'un Contrat d'Aménagement Forestier (CtAF). Un rapport de ce séminaire est joint en annexe.

Nous avons également fait préparer quatre panneaux d'interprétation des activités que nous réalisons dans le cadre de notre projet de Laboratoire rural. Ces panneaux sont installés dans notre Halte de Bretagne, porte d'entrée du territoire publique. Ainsi, notre projet bénéficiera d'une importante visibilité par le passage

sur cet axe de milliers d'utilisateurs de la forêt. Pour cette première expérience, les thèmes abordés sont les suivants : Le projet de Laboratoire rural, les chaufferies collectives, les travaux forestiers et finalement, la biomasse forestière transformée en granule. La participation de nos partenaires est également inscrite sur ces panneaux.

Actuellement, nous travaillons à élaborer un site Internet dédié à la CDFC. Ce site sera accessible via celui de la municipalité, qui est aussi en construction. Il servira principalement de lieu de diffusion des activités de la CDFC, notamment du Laboratoire rural.

Finalement, le maire de Mont-Carmel a été invité à agir comme personne-ressource pour l'atelier : « La refonte du régime forestier : quelle place pour les communautés? » lors du prochain congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités le 25 septembre prochain.

L'AVENIR

La refonte du régime forestier : les CtAF deviendraient des Forêts de proximité...

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune délimitera, dans les territoires forestiers du domaine de l'État, des forêts de proximité qui soutiendront les initiatives locales de développement du territoire forestier. La mise en place de forêts de proximité vise deux objectifs :

- donner un pouvoir de décision aux collectivités locales et aux communautés autochtones sur les objectifs de gestion et de mise en valeur du territoire forestier;
- permettre le retour, dans les collectivités locales et les communautés autochtones, des bénéfices socioéconomiques tirés de la mise en valeur du milieu forestier constitué des forêts de proximité (bénéfices tirés de l'aménagement des ressources ligneuses ou d'autres activités comme la récréation).

C'est le ministre qui délimitera ces forêts. Il consultera les personnes et les organismes concernés de la région avant d'arrêter une délimitation finale. Le ministre précisera les critères qu'il utilisera pour examiner les projets qui lui seront présentés. Ces critères seront expliqués dans une politique sur les forêts de proximité qui sera rendue publique au cours de la prochaine année. Cette politique sera soumise à la consultation publique.

Le gestionnaire d'une forêt de proximité sera une municipalité, une municipalité régionale de comté, un conseil de bande autochtone, un regroupement de ces mêmes instances ou une société de gestion spécialement mise sur pied par ces municipalités ou ces conseils de bande autochtones, seuls ou regroupés. Ces gestionnaires administreront le territoire et les ressources désignées en vertu d'ententes de délégation qu'ils signeront avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Ce nouvel outil de développement vise à créer des emplois pour les travailleurs forestiers au sein même des communautés. Cela contribuera à la durabilité des collectivités forestières.

Actuellement, il est question que les CtAF et les CvAF soient abolis et deviennent des forêts de proximité, ce qui serait très structurant pour notre projet. D'ailleurs, un des objectifs de notre Laboratoire rural précisait le besoin, pour la communauté, de voir le passage du CtAF en CvAF dont la principale différence réside dans la gestion d'un territoire plutôt que d'un volume de bois. À cet effet, les forêts de proximité devraient ressembler davantage à des CvAF.

Entente de partenariat avec Biopterre

Notre proposition d'approvisionnement en biomasse forestière n'ayant pas été retenue, nous avons décidé de profiter de cette occasion pour mieux nous préparer pour le prochain appel d'offres prévu d'ici deux ans et être en mesure de déposer un projet plus structuré.

C'est ainsi que nous avons entrepris des discussions avec Biopterre, un centre collégial de transfert technologique ayant pour but de nous aider à réaliser notre objectif de mise en place d'une chaufferie

communautaire à Mont-Carmel tout en poursuivant nos essais de granulation, cette option comportant plusieurs avantages pour les réseaux de chaleur de petite puissance (300 kWh et moins).

Le partenariat envisagé se veut un accompagnement de Biopterre dans le cadre du projet de Laboratoire rural de la municipalité de Mont-Carmel. Dans un premier temps, Biopterre accompagnera la municipalité dans l'achat d'un système de chauffage utilisant un granule énergétique à base de saule et de biomasse forestière. Dans un deuxième temps, le projet caractérisera ce granule afin d'assurer une recette de granule optimale. Dans un troisième temps, afin d'assurer la pérennité de l'approvisionnement, une plantation de saules sera réalisée en collaboration avec des citoyens volontaires. De plus, le projet tentera, via la phytoextraction, de traiter les boues municipales et les eaux usées à l'aide du saule et ainsi produire une autre source d'approvisionnement de biomasse.

Les objectifs du mandat seraient de :

- Construire un système de traitement et une vitrine de démonstration pour Mont-Carmel en phytoextraction.
- Effectuer le suivi scientifique et technique des projets.
- Mettre au point un granule énergétique.
- Accompagner la municipalité pour l'implantation d'un système de chauffage collectif adapté aux besoins de la municipalité.
- Établir un banc d'essai en termes de chauffage collectif.
- Évaluer la valorisation des saules implantés pour des fins de production de biomasse.
- Valoriser les boues municipales.

L'offre de service complète vous sera présentée par les gens de Biopterre.

PLAN D'ACTION POUR LES PROCHAINS MOIS

Au cours des prochains mois, nos activités devraient s'articuler autour des points suivants :

- Concrétiser l'entente de partenariat avec Biopterre;
- Compléter la formation du conseil d'administration et s'il y a lieu, coopter les organismes de développements (CLD, SADC et MRC);
- Adopter les règlements généraux de la CDFC;
- Mettre de l'avant la chaufferie communautaire de concert avec nos partenaires que sont la Commission scolaire et la Fabrique paroissiale
- Suivre de près la refonte du régime forestier, notamment en ce qui concerne le programme des forêts de proximité;
- S'impliquer activement dans la mise en place du Parc régional du Haut-pays-de-Kamouraska;
- Poursuivre les discussions et le rapprochement avec le gestionnaire actuel de la Pourvoirie la Baronnie dans le but d'en arriver à un partenariat.